

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe****Déposé / Reçu le****30 JUN 2026****au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**Réservé
au
Moniteur
belge***26086531***N° d'entreprise : **1023 415 821****Nom**(en entier) : **Apheon MidCap Buyout VI Feeder SComm**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société en commandite**Adresse complète du siège : **Avenue Louise 326 Boîte 17, 1050 Bruxelles****Objet de l'acte : Changement de Classe des Actions - Procuration**

(...)

2 Résolutions

Le Gérant, en sa qualité de seul gérant de la Société, prend en date de ce jour les résolutions suivantes:

2.1 Changement de Classe des Actions

La Société a pris connaissance du transfert prévu de 100.000 Actions de Classe B détenues par (...), lequel transfert est approuvé par le Gérant.

Étant donné que le cessionnaire des Actions ne remplit pas les conditions requises pour détenir des Actions de Classe B conformément à l'article 8.2 des statuts de la Société, le Gérant décide que ces 100.000 Actions de Classe B seront converties en Actions de Classe A.

2.2 Modification de l'article 7 des statuts

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution de changement de Classe d'Action ci-dessus, le Gérant décide de remplacer l'article 7 des statuts par le texte suivant:

"Des Apports ont été effectués dans la Société pour un montant de soixante millions huit cent cinquante mille euros (60,850,000.00 EUR). En contrepartie des apports, soixante millions huit cent cinquante mille (60,850,000) actions sans valeur nominale ont été émises, dont 50,950,000 actions de Classe A et 9,900,000 actions de Classe B. L'ensemble de ces Apports est désigné dans les présents Statuts par le terme "capital".

2.3 Procuration

Le Gérant donne une procuration spéciale à (i) Freya Jorens, Laurens Vanhees, Maud van Hoorn, Veerle Bosschaerts, Bo Ducès ayant élu domicile à cet effet à l'adresse de la société privée à responsabilité limitée "Argo Law", à Post X, Borsbeeksebrug 28, 2600 Anvers, chacun agissant seul et avec faculté de substitution, ainsi qu'à (ii) Loïc Cerfontaine, chacun agissant seul et avec droit de substitution, à:

- préparer, signer et déposer le texte coordonné des statuts de la Société au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, ainsi que (dans la mesure du possible) par voie électronique pour inclusion dans le système de base de données électronique, conformément aux dispositions légales pertinentes;

- (...);

- représenter la Société en vue des formalités de dépôt et de publication à accomplir dans le cadre des résolutions ci-dessus, et notamment préparer et signer tous documents, extraits et formulaires, et plus généralement, accomplir tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement des formalités relatives au dépôt, par voie électronique et/ou au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, et à la publication (par extrait) aux Annexes du Moniteur belge des résolutions ci-dessus.

Le Gérant a déterminé qu'aucune autre résolution ne devait être prise et la prise de décision a donc été clôturée.

Pour extrait conforme,

Veerle Bosschaerts

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/07/2026 - Annexes du Moniteur belge